

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC295

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« sa date de »

les mot :

« la date de sa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

réductionnel